

# INSCRIRE SON ENFANT AU COLLÈGE

Élèves et responsables légaux s'engagent à respecter le règlement intérieur du collège que chacun a signé lors de l'inscription de l'enfant en 6ème.

Le règlement intérieur participe à la constitution du civisme scolaire : il intervient constamment dans la vie scolaire car il précise les droits et les obligations des élèves et des parents.

Il guidera l'action des personnels du collège, des élèves et des parents au quotidien. Le règlement intérieur est présent dans le carnet de liaison et sur le site du collège.



## Quelques éléments importants du règlement intérieur



### Assiduité

La sécurité de vos enfants implique un contrôle strict sur la présence des élèves au collège. L'assiduité et la ponctualité sont des éléments essentiels.

Toute absence doit être signalée (par Téléphone, Pronote, Mail) et justifiée dans le carnet de liaison par écrit pour le retour en classe afin que votre enfant se mette en règle administrativement.

De même pour les retards.

Des absences répétées non justifiées ou sans motif valable font l'objet d'un signalement.

### Conséquences des transgressions

En cas de non respect de ces consignes, l'élève s'expose à des punitions et/ou des sanctions

Les décisions du chef d'établissement sont régies par les principes généraux du droit et encadrées par les textes réglementaires cités dans le règlement intérieur.

### Les Régimes

Deux choix de régimes de sorties règlementent le temps de présence des élèves au collège. Les élèves régime 1 sont dans l'établissement de 8h à 17h quel que soit leur emploi du temps.

Les élèves régime 2 rentrent et sortent en fonction de leur emploi du temps.

### Vie en Collectivité

La vie en collectivité exige, de la part des élèves et des personnels du collège, le respect de certains principes: attitude correcte, courtoisie, respect de la personnalité et du travail des autres, respect de la propriété individuelle et collective, propreté du corps, des vêtements et des lieux.

L'utilisation du téléphone portable est interdite dans l'enceinte de l'établissement, sauf autorisation.

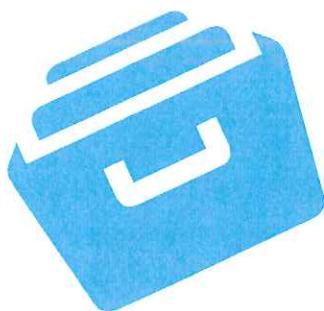


## Les heures de vie de classe

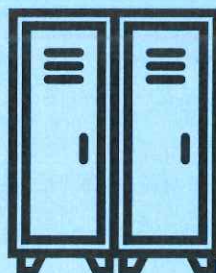
- Sous la responsabilité du professeur principal, dix heures de vie de classe sont inscrites chaque année dans les emplois du temps de tous les collégiens.
- Un temps d'échange avec le professeur.
- Apprendre à vivre ensemble
- Faire part des difficultés
- Dialoguer, se confronter au débat

## La salle d'étude

Les élèves sont accueillis en salle d'étude lorsqu'ils n'ont pas cours. Placés sous la responsabilité d'un assistant d'éducation, les élèves doivent tout mettre en œuvre pour respecter le calme propice aux apprentissages et à l'échange. Ils peuvent demander l'aide de l'AED qui les accompagnera dans leur travail scolaire.



## Les casiers



Chaque élève de sixième demi-pensionnaire a la possibilité d'avoir un casier. Il faudra veiller à se procurer un cadenas solide.